

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Analyse du RGA 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS
D'ETAIN

29, allée du champ de foire
55400 Etain

Date ou période réalisation : 14/02/2023 -26/05/2023

Modalités de réalisation

- Visite Réunion
 Entretiens Autre :

Compte-rendu remis le : Juin 2023

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEUSE

TERRES d'**a**VENIR

S O M M A I R E

Table des matières

1. Introduction.....	5
2. La structure des exploitations agricoles.....	5
2.1 Les exploitations agricoles.....	6
2.2 Le statut juridique	11
2.3 Les orientations économiques des exploitations.....	12
2.4 La main d'œuvre.....	16
2.5 L'âge des exploitants	16
3. L'agriculture et l'usage des sols.....	18
4. Les élevages dans la CODECOM	18
5. L'Agriculture et la valorisation des produits	20
6. Conclusion	20

CARTES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

CARTE 01 : les orientations tecnico-economique dans la CODECOM en 2020.....	13
GRAPHE 01 : Evolution des exploitations dans la CODECOM DU PAYS D'ETAIN entre 2010 et 2020 ...	6
GRAPHE 02 : Evolution des exploitations dans la CODECOM entre 2010 et 2020 par catégorie	7
GRAPHE 03 : Evolution des exploitations en Meuse entre 2010 et 2020 par catégorie.....	7
GRAPHE 04 : Evolution des exploitations entre 2010 et 2020 et de la surface moyenne des exploitations.....	9
GRAPHE 05 : Evolution économique des catégories d'exploitation	9
GRAPHE 06 : Evolution des statuts juridiques dans la CODECOM entre 2010 2020.....	10
GRAPHE 07 : Evolution des statuts juridiques et de la SAU dans la CODECOM entre 2010 2020.....	10
GRAPHE 08 : les orientations tecnico-economique dans la CODECOM en 2020.....	13
GRAPHE 09 : Evolution de la main d'œuvre dans la CODECOM entre 2010 2020.....	14
GRAPHE 10 : Evolution de l'âge des exploitants dans la CODECOM entre 2010 2020	14



GRAPHE 11 : Evolution de l'occupation du sol dans la CA entre 2010 2020.....	15
TABLEAU 01 : Evolution des exploitations dans la CODECOM et en comparaison avec le departeent entre 2010 et 2020 par catégorie	8
TABLEAU 02 : Evolution des statuts juridiques des exploitations et de la mise en valeur des sols entre 2010 et 2020.....	11
TABLEAU 03 : Evolution des orientations économiques des exploitations entre 2010 et 2020.....	11
TABLEAU 04 : Evolution des élevages dans la CODECOM entre 2010 2020	16



A B R E V I A T I O N S

Codecom : Communauté de Communes

CODAGLO : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

ICPE : Installation Classées Pour Environnement

PSB : Production standard Brut

RGA : Recensement Général Agricole

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

SAU : Surface Agricole Utile

SCEA : Société Civile Exploitation Agricole.

Stabulation AP : Stabulation sur aire paillée

UB : Unité Bâtiment



ETUDE TERRITORIALE STATISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

1. INTRODUCTION

Par commodité, nous utiliserons l'expression « CODECOM » au lieu de Communauté de Communes du Pays d'Etain afin de simplifier la lecture du document.

L'étude présente le résultat du Recensement Général Agricole de 2020 et les évolutions depuis 2010. Elle dresse une situation de :

- La structure des exploitations
- L'évolution de l'occupation des sols
- L'évolution des cheptels
- Les démarches de valorisation

La CODECOM a une dominante rurale avec une proximité avec le bassin ferrifère, mais l'agriculture occupe encore une place importante malgré une diminution des exploitations agricoles et des surfaces consacrées à cette activité.

2. LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'analyse a été faite à partir du RGA 2020.

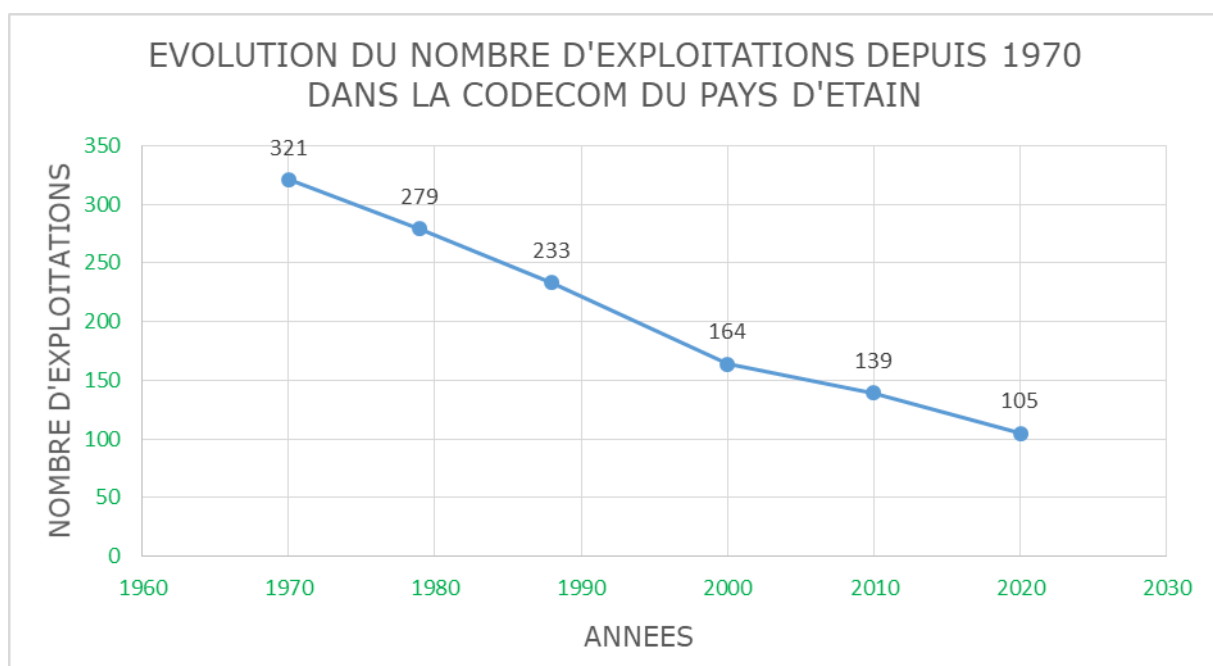
Définition du RGA : Le Recensement Général Agricole établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales. Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000, 2010 et enfin en 2020.



2.1 Les exploitations agricoles

Comme dans l'ensemble du département, le nombre d'exploitations dans la CODECOM a régulièrement diminué depuis 1970. En Meuse le nombre d'exploitations est passé de **2975 en 2010** à **2286 en 2022** soit une baisse de **23%**. Cette diminution est également constatée dans la Région Grand Est avec une baisse de **17%** des effectifs.

GRAPHE 01 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS DANS LA CODECOM DU PAYS D'ETAIN ENTRE 2010 ET 2020



Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Tous les types d'exploitations ont également diminué, sauf la catégorie des « grandes exploitations ». Cela traduit une évolution de l'agriculture dans ce secteur, historiquement marqué par l'influence du bassin ferrifère et une certaine tradition ouvrière de ce secteur du département.

La différence entre les types d'exploitations se définit selon un paramètre économique : la PBS.

La Production Brute Standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « micro, petite, moyenne ou grande exploitation ». Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par



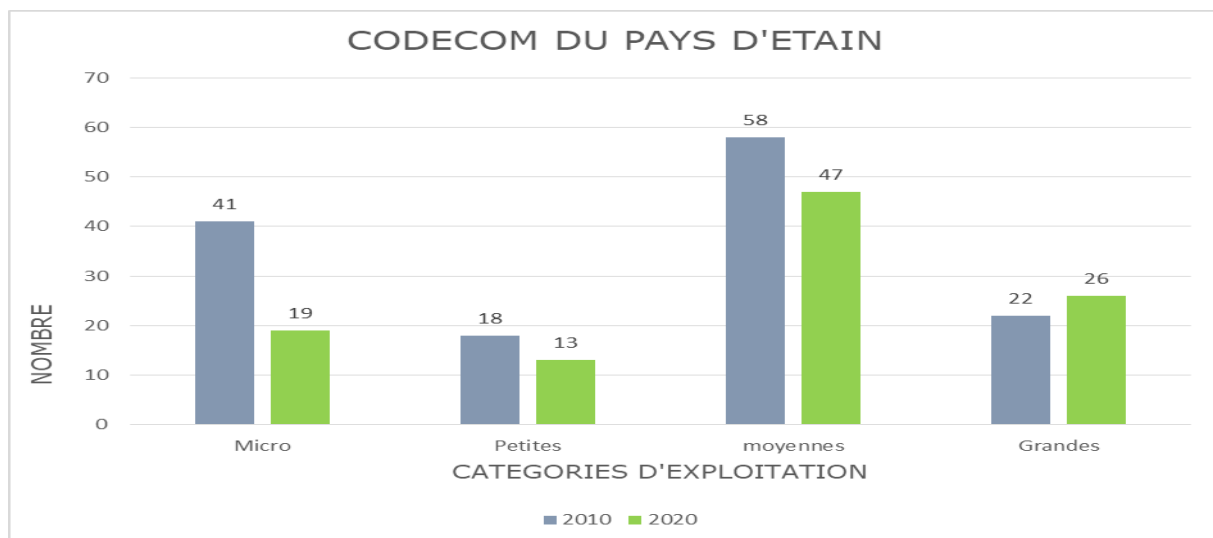
hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros.

Pour la Meuse le critère es le suivant

- **Micro exploitation** PBS <25 000 €
- **Petite exploitation** 25 000 € < PBS <100 000 €
- **Moyenne exploitation** 100 000 < PBS < 250 000 €
- **Grande exploitation** PBS >= 250 000 €

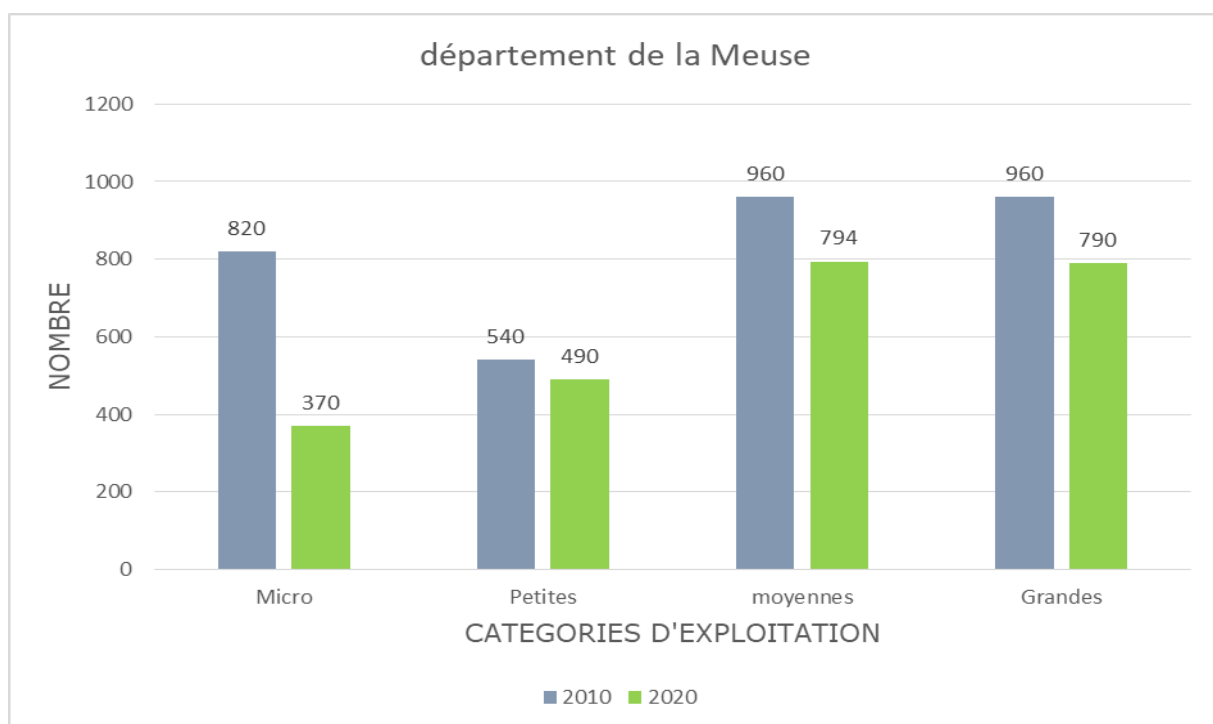


GRAPHE 02 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS DANS LA CODECOM ENTRE 2010 ET 2020 PAR CATEGORIE



Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

GRAPHE 03 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS EN MEUSE ENTRE 2010 ET 2020 PAR CATEGORIE



Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020



TABLEAU 01 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS DANS LA CODECOM ET EN COMPARAISON AVEC LE DEPARTEMENT ENTRE 2010 ET 2020 PAR CATEGORIE

catégories d'exploitations	CODECOM PAYS D'ÉTAIN	DEPARTEMENT
Ensemble	-24,46%	-25,49%
Micro exploitations	-53,66%	-54,88%
Petites	-27,78%	-9,26%
Moyennes	-18,97%	-17,29%
Grandes	18,18%	-17,71%

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Si l'évolution est négative pour 3 des 4 catégories dans la CODECOM elle confirme, au regard de l'évolution du département (tableau ci-dessus), une orientation grande cultures du territoire.

Cette tendance est confirmée par la **SAU** moyenne par exploitation et une évolution vers l'agrandissement des exploitations. (Graphe 04).

Définition de la SAU : La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) (source INSEE)

Cette évolution économique se traduit, pour chaque catégorie, par des évolutions négatives en matière d'emploi, de PBS (définition voir page 6) et de l'évolution des effectifs d'élevage (UGB).

Définition de l'UGB : Unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux.

En France, l'UGB a été définie comme une unité de consommation d'énergie nette par les zootechniciens et sa définition initiale (dans les années 1960) était claire : une UGB correspondait à une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 kg de lait et consommant 3 000 Unités Fourragères. Au fil des années, la définition de l'UGB a glissé d'un niveau de consommation d'énergie, difficile à évaluer, vers un niveau de consommation standard de fourrages, défini sur la base annuelle de 4 500 kg de MS de fourrages. Cette définition « glissante »

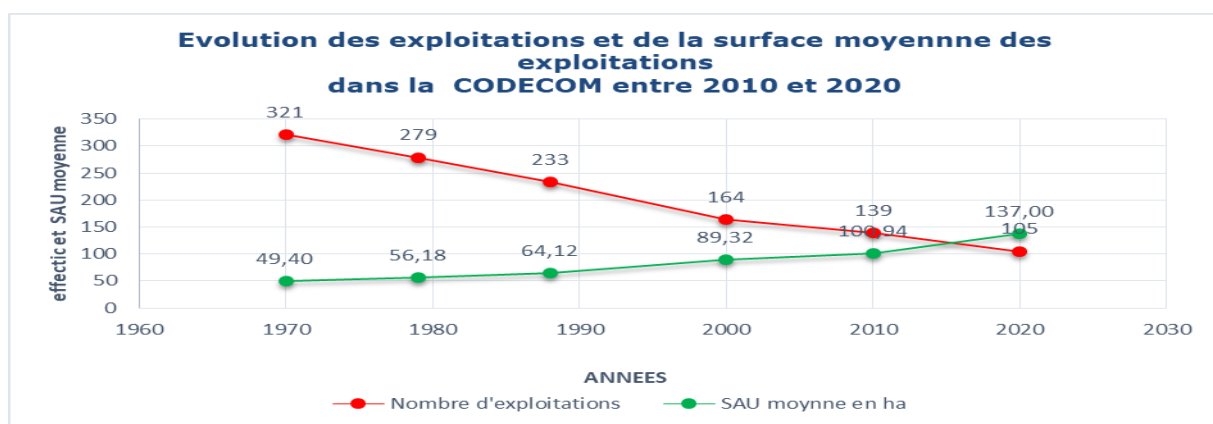


française de l'UGB a finalement été fixée et collectivement adoptée de façon empirique par la profession agricole et les Centre d'Économie Rurale (Iger-Centres-de-Gestion, 1989) : il s'agit d'une vache laitière, d'un poids vif de 600 kg, avec un niveau de production de 3 000 kg de lait par an, un niveau de besoins annuels de 3 000 UF et une consommation annuelle de fourrages de 4 500 kg de MS.

Dans la réalité, ces niveaux de consommation de fourrages (et *a fortiori* d'UF) ne sont pas disponibles car très difficiles à évaluer, en particulier pour la phase de pâturage.

Le concept d'UGB, au-delà de son utilisation par la recherche-développement pour l'analyse des systèmes de production, est largement utilisé pour l'établissement de statistiques ou la gestion administrative comme le versement des aides publiques. (In INRAE Marc Benoit et Patrick Veysset 2021).

GRAPHE 04 : EVOLUTION DES EXPLOITATIONS ENTRE 2010 ET 2020 ET DE LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS



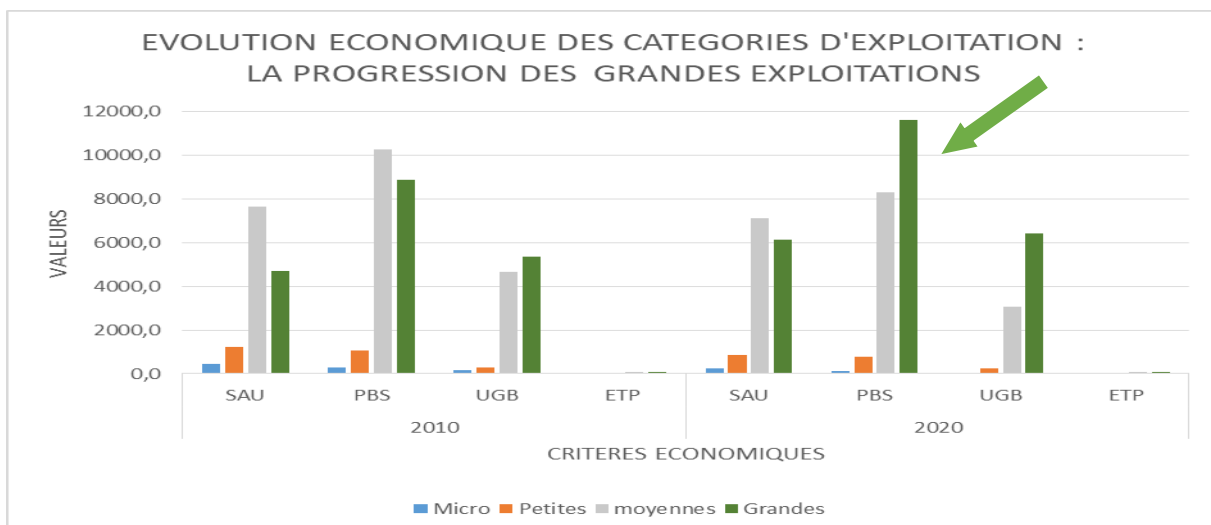
Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

En 2020 la SAU totale est plus importante qu'en 2010 mais le niveau de 1970 n'est pas retrouvé.

ANNEES	SAU TOTALE EN HECTARES
1970	15857,37
1979	15673,99
1988	14939,89
2000	14649,01
2010	14030,82
2020	14385,44



GRAPHE 05 : EVOLUTION ECONOMIQUE DES CATEGORIES D'EXPLOITATION

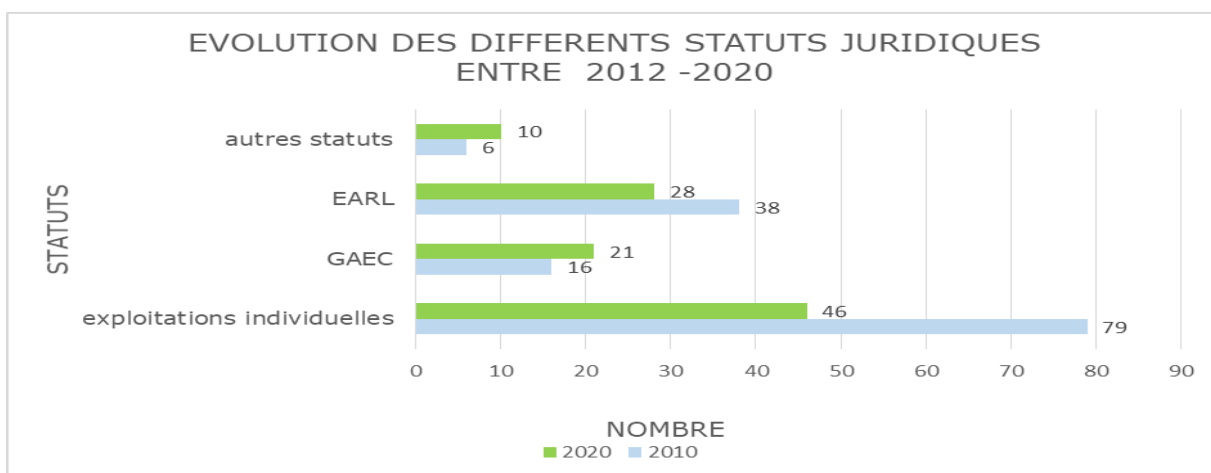


Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

2.2 Le statut juridique

Les GAEC ont augmenté de 31% ainsi que les autres structures qui comprennent entre autres les SCEA (+66,7%). Ainsi la forme sociétaire tend à se développer plus fortement que dans le département. Une des conséquences, est la diminution du statut « individuel » et EARL (cependant les EARL se sont développés en Meuse entre 2010 et 2020). Le nombre des exploitations individuelles diminue de 20,7 %. Cette évolution des structures sociétaires s’est accompagnée par une augmentation de la SAU mise en valeur par les structures GAEC et autres sociétés. (Graphique 6).

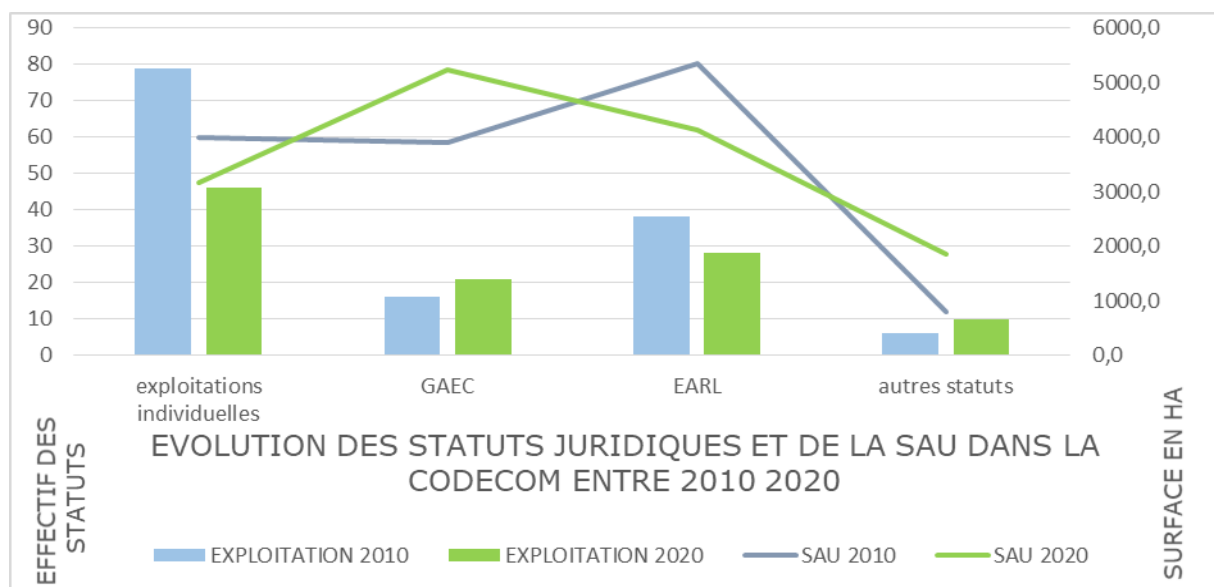
GRAPHE 06 : EVOLUTION DES STATUTS JURIDIQUES ENTRE 2010 2020





Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

GRAPHE 07 : EVOLUTION DES STATUTS JURIDIQUES ET DE LA SAU DANS LA CODECOM ENTRE 2010 2020



Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

TABLEAU 02 : EVOLUTION DES STATUTS JURIDIQUES DES EXPLOITATIONS ET DE LA MISE EN VALEUR DES SOLS ENTRE 2010 ET 2020

Année	EXPLOITATION		SAU		Evolution des surfaces
	2010	2020	2010	2020	
exploitations individuelles	79	46	3993,3	3167,9	-20,7
GAEC	16	21	3891,9	5226,6	34,3
EARL	38	28	5357,5	4136,0	-22,8
autres statuts	6	10	788,2	1855,0	135,4

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

2.3 Les orientations économiques des exploitations

Nous notons une grande différence entre le RGA 2020 et l'enquête auprès des exploitations et plus particulièrement en ce qui concerne l'élevage. Nous avons



recensé des élevages de porcs, données que nous ne retrouvons pas dans le RGA. Nous faisons les mêmes constats avec l'élevage de moutons

TABLEAU 03 : EVOLUTION DES ORIENTATIONS ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS ENTRE 2010 ET 2020

	exploitations		SAU (ha)	
	2010	2020	2010	2020
céréales et/ou oléo protéagineux	35	38	9 427	10 688
autres grandes cultures	9	7	422	406
fruits ou autres cultures permanentes	0	27	5	s
bovins lait	35	5	s	1 265
Bovins mixtes	7	3		
bovins viande	5		1 071	569
équidés et/ou autres herbivores	10	0	281	252
ovins ou caprins	6	0	103	29
polyculture et/ou poly-élevage	24	18	5 036	3 275
Volaille / porcins	4	0		
Porcins	0	0		

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 – S = secret statistique

Dans notre synthèse les résultats sont les suivants :

TYPE ELVAGE	
VACHES LAITIERES	29
VACHES ALLAITANTES	18
VACHES LAITIERES ET VACHES ALLAITANTES	2
BOVIN A L'ENGRAISSEMENT	2
CHEVRES	0
CHEVAUX	0
PENSION	0
PORCS	2
PORCS ET VACHES ALLAITANTES	0
VACHES ALLAITANTES ET BOVIN A L'ENGRAISSEMENT	0
VACHES ALLAITANTES ET OVINS	1
VACHES LAITIERES ET BOVINS A L'ENGRAISSEMENT	2

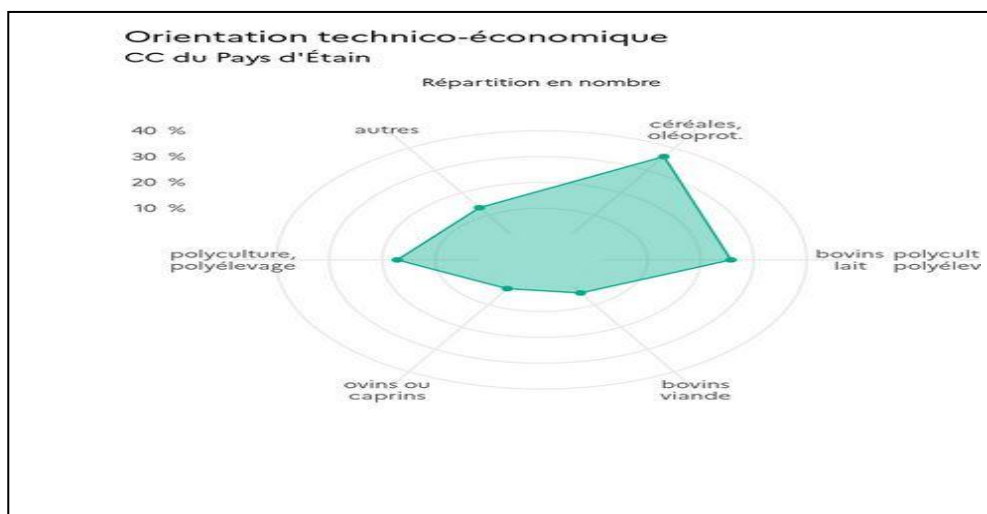
La différence peut, en partie, s'expliquer par les exploitations extérieures qui possèdent des structures sur le territoire de la CODECOM. Comme pour le département nous constatons une évolution des orientations technico



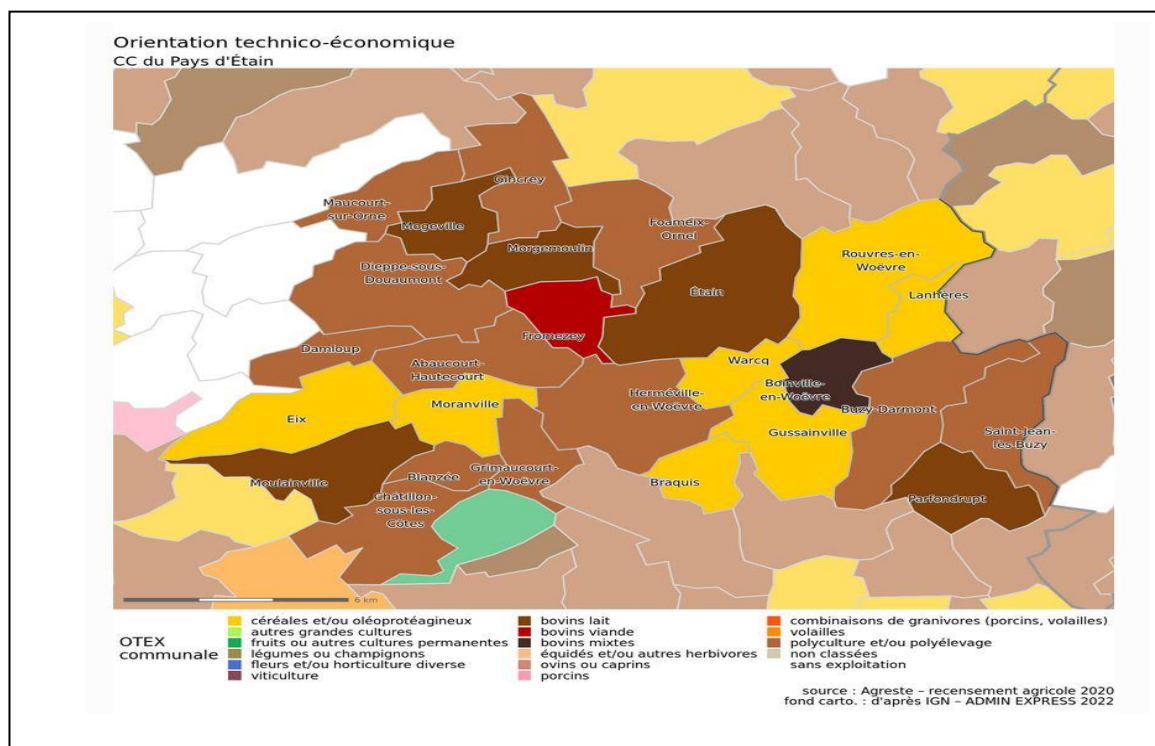
économiques vers la polyculture. Mais le territoire conserve son orientation sur la polyculture élevage.



GRAPHE 08 : LES ORIENTATIONS TECNICO-ECONOMIQUE DANS LA CODECOM EN 2020



CARTE 01 : LES ORIENTATIONS TECNICO-ECONOMIQUE DANS LA CODECOM EN 2020

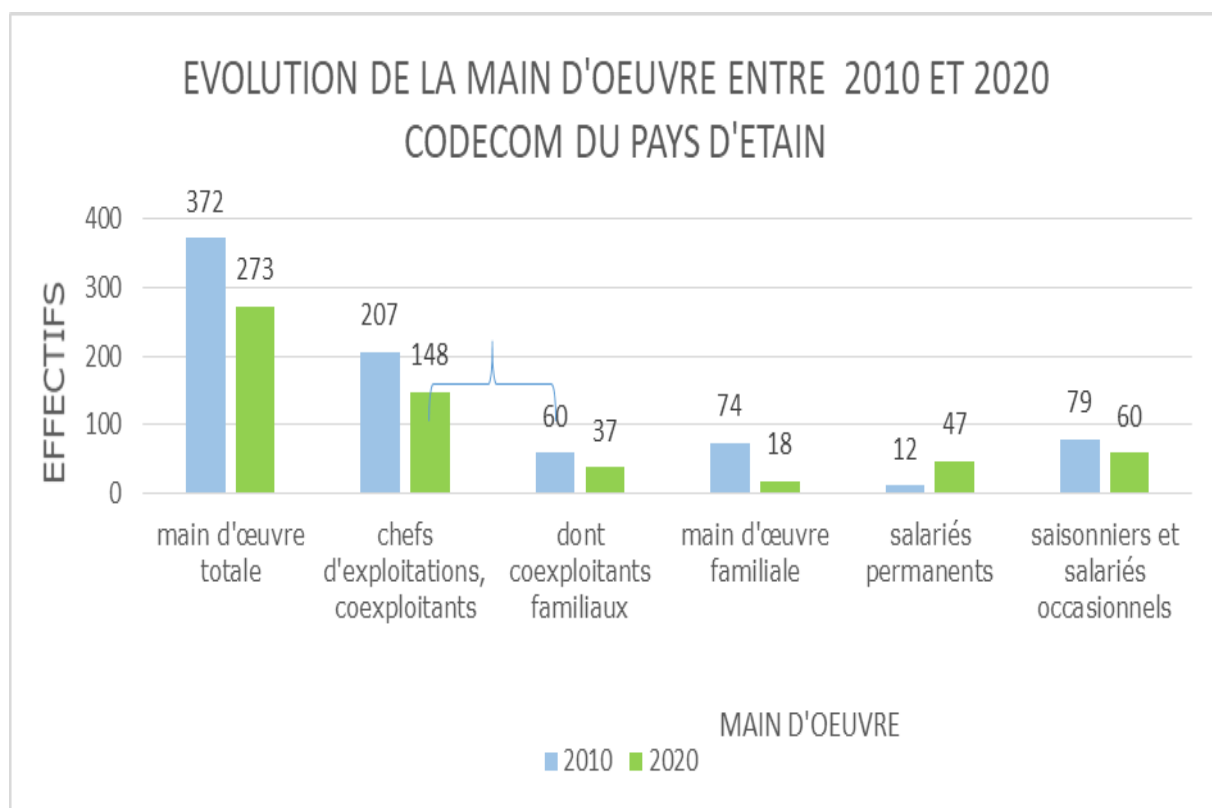




2.4 La main d'œuvre

La main d'œuvre suit l'évolution négative du nombre d'exploitations recensées dans la CODECOM sauf pour les salariés permanents. Les données du RGA ne prennent en compte que les exploitations ayant leur siège dans la CODECOM. Notre enquête de terrain a mis en évidence les « extérieurs » à la CODECOM qui ont une activité sur le territoire.

GRAPHE 09 : EVOLUTION DE LA MAIN D'ŒUVRE DANS LA CODECOM ENTRE 2010 2020



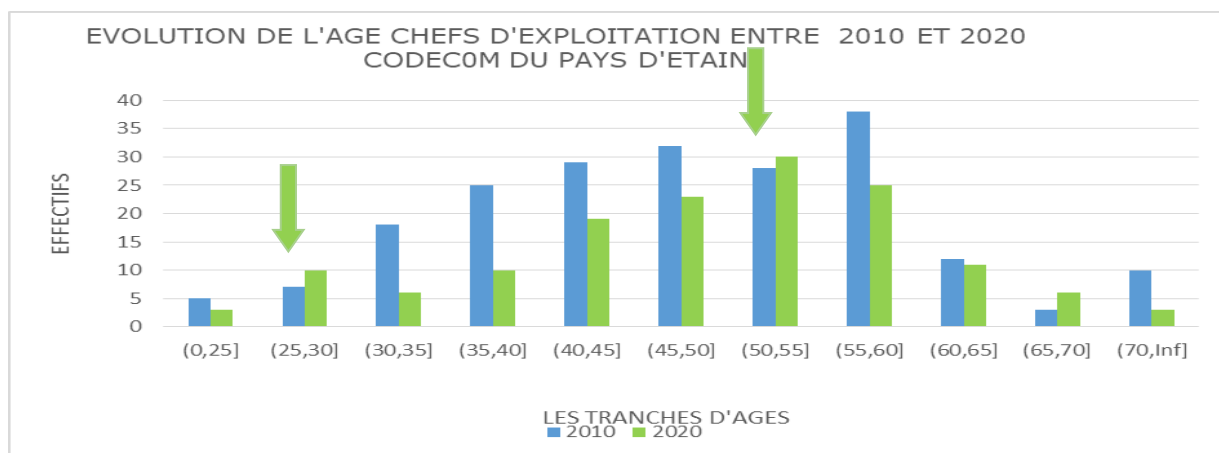
Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

2.5 L'âge des exploitants

La tranche des jeunes 25-30 ans a augmenté ce qui est un signe positif mais cela ne suffira pas à compenser dans quelques années le départ en retraite des 50 ans et plus. L'installation de jeunes constitue une priorité pour le maintien de l'agriculture au risque de voir se poursuivre une « course » à l'agrandissement.



**GRAPHE 10 : EVOLUTION DE L'AGE DES EXPLOITANTS DANS LA CODECOM
ENTRE 2010 2020**



Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020



3. L'AGRICULTURE ET L'USAGE DES SOLS

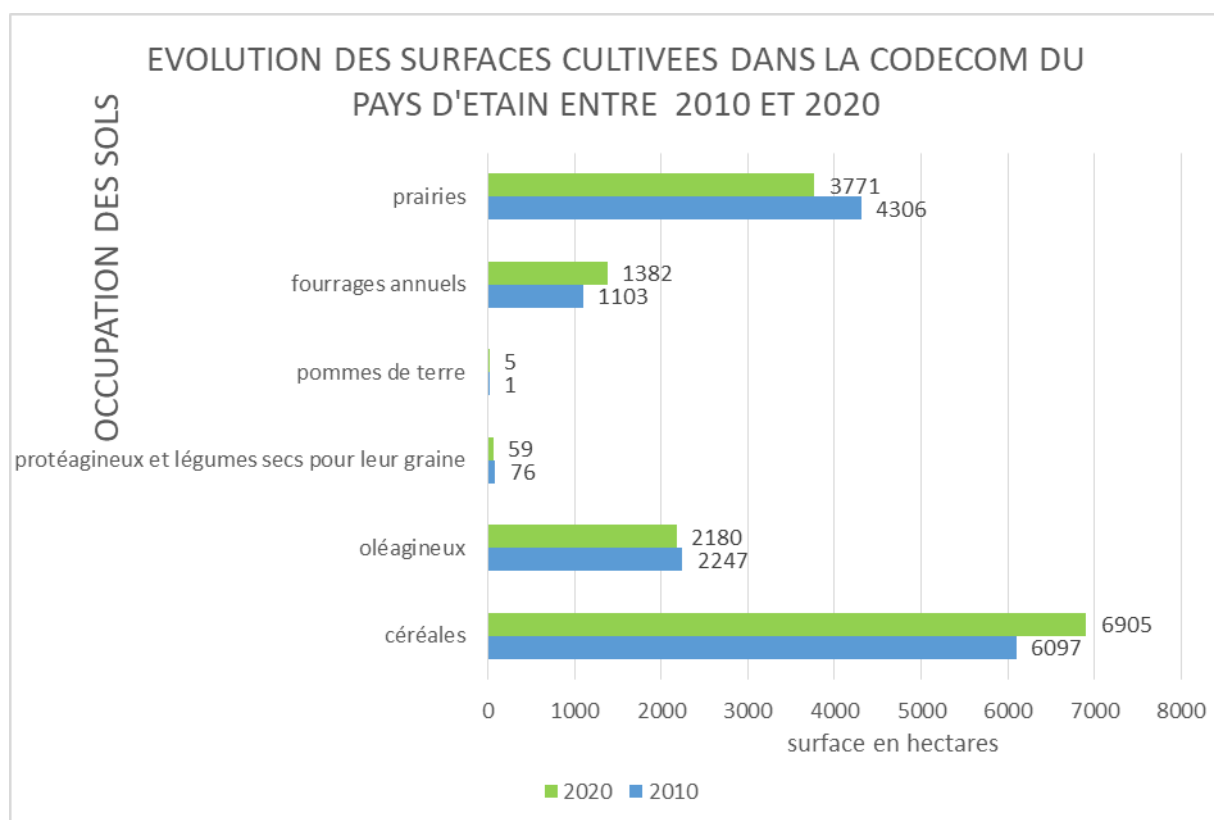
L'occupation du sol confirme l'orientation « grandes cultures » et élevage du territoire de la CODECOM. La présence des prairies est encore importante malgré une diminution entre 2010 et 2020 et est même en légère augmentation en 2020 sans doute au bénéfice des fourrages annuels.

La part des terres en Agriculture Biologique reste très modeste :

- 138 ha pour les céréales (2%)
- 333 hectares pour les prairies (9%)
- Soit un total de 475 hectares en agriculture biologique

(Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020)

GRAPHE 11 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA CA ENTRE 2010 ET 2020



Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

4. LES ELEVAGES DANS LA CODECOM

L'activité d'élevage a diminué entre 2010 et 2020 en nombre d'exploitations possédant un cheptel. Les effectifs bovins diminuent mais, entre 2010 et 2020,



le nombre de bovins par exploitation augmente. Ce constat se confirme par le nombre des statuts des installations :

- Relevant des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) **28**
- Relevant du règlement Sanitaire Départemental (RSD) **32**
- Aucun statut ou pas de réponse¹ **50**

La diminution de l'élevage laitier est minime entre 2010 et 2020 (-1.5%). La progression est plus importante dans l'élevage allaitant (+14,7%). Les autres types d'élevage restent marginaux et lors de notre enquête un élevage équin devrait cesser.

**TABLEAU 04 : EVOLUTION DES ELEVAGES DANS LA CODECOM ENTRE 2010
2020**

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		exploitations cheptel en AB
	2010	2020	2010	2020	2020
total bovins	83	60	10 040	9 247	5
vaches laitières	55	37	3 055	3 009	s
vaches allaitantes	36	25	762	874	-
total ovins	12	3	243	149	s
brebis mères	12	3	173	82	s
total équins	23	8	167	77	s
juments selle	10	3	26	28	-
juments lourdes	3	s	8	s	-
total porcins	s	s	s	s	s
truies¹	s	0	s	0	-
total volailles	29	3	1 723	s	s
poules pondeuses	24	s	404	s	s
lapines mères	10	s	57	s	0
apiculture (ruches)	s	0	s	0	0

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes s : secret statistique - : pas de données

¹ Sans réponse ou n'ayant pas été enquêté car non concerné ou ne possédant pas de bâtiment



5. L'AGRICULTURE ET LA VALORISATION DES PRODUITS

Les évolutions dans la valorisation des produits sont encore timides. L'Agriculture Biologique reste encore marginale au regard de la SAU qui semble avoir pris un certain développement. Lors de nos enquêtes nous avons constaté l'arrêt de certaines activités de vente. Elles représentent une charge de travail considérable pour certains agriculteurs mettant en péril leur santé.

Quelques initiatives venant de jeunes semblent émerger (Eix, St Jean Les Buzy...). A Eix, l'EARL des eaux Vives souhaiterait développer une activité autour du Cheval et du maraichage sur Abaucourt Hautecourt. A Saint Jean Les Busy, le Jeune Thomas Goeuriot, autrefois domicilié en Meurthe et Moselle, démarre une activité de maraichage. Pour l'instant c'est une activité de plein champs, sans serre ce qui explique l'absence de repérage sur la commune. L'étude sur les circuits courts viendra préciser d'avantage ces orientations.

La proximité du bassin de Metz est un atout plus que le territoire de la CODECOM selon certains exploitants. Elle demande cependant un investissement important en temps et en disponibilité.

Des solutions sont à trouver pour faciliter le développement de ces circuits en essayant par exemple de mutualiser les actions de chacun.

6. CONCLUSION

Les données du dernier recensement agricole de 2020 comparées à celles de 2010 montrent globalement un recul de l'activité agricole tant en terme de nombre d'exploitations que de surfaces agricoles. Cependant, quelques évolutions positives ouvrent des perspectives intéressantes en matière de valorisation du lait et d'agriculture biologique. Les circuits courts et la vente directe méritent une attention particulière car elles sont en diminution. Dans un EPCI proche du bassin d'emploi de Metz, des possibilités existent mais demandent un investissement important et parfois épuisant de la part des exploitants. Le bassin de vie de la CODECOM présente des contraintes endogènes comme une démographie faible, le pouvoir d'achat des ménages, la rentabilité importante des systèmes « grandes exploitations », la concurrence avec des pôles urbains de Meurthe et Moselle et de Moselle plus proches, plus structurés.



L'étude sur la diversification, les circuits courts ou la vente directe permettra sans doute de mettre en évidence des axes privilégiés et adaptés au contexte local à mettre en place ou développer. Elle essaiera d'identifier des activités qui pourraient trouver une occasion pour se développer en fonction des potentiels des exploitations existantes, de leur capacité à innover et dans la volonté de certains jeunes exploitants rencontrés à s'engager dans une agriculture plus proche du consommateur.

Le PLUI s'attachera, tant dans la définition des zonages que dans la rédaction des règlements des zones agricoles et naturelle à permettre d'anticiper et d'envisager l'innovation et l'adaptation de l'agriculture aux contextes économiques très changeants et à l'adaptation au changement climatique. Ce point de vigilance nous paraît d'autant plus importants au regard des projets nouveaux qui se créent dans le tourisme agricole, la diversification ou la vente et l'inadaptation des documents d'urbanisme à cette évolution. Le projet et la veille territoriale doivent ainsi contribuer à la définition d'un projet politique à la fois ambitieux et raisonnable dans ces domaines.

